



**MAIRIE DE  
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : [mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr)

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 9 mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

**Etaient présents** : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoints, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Thierry SMAGUINE, Hervé DECOUTTERE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Éric DEFRACTE, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Assia KASSE, Aurélien SEGAUD.

**Secrétaire de séance** : Cindy MAILLOT a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte de gestion 2020**
- **Approbation du compte administratif 2020**
- **Affectation du résultat 2020**
- **Vote des taux de la taxe Foncière pour 2021**
- **Vote du Budget Unique 2021**
- **Souscription d'un emprunt pour les travaux de restauration des toitures de l'Eglise**
- **Convention gestion des eaux pluviales avec la CACPB pour 2021**
- **Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions communales**
- **Questions et informations diverses**

Le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Eric SURMONT présente les résultats du compte de gestion de la SGC de Coulommiers (Comptable Public) et notamment :

- le résultat de la section de fonctionnement pour 509 298,41 €
- le résultat de la section d'investissement pour 286 426,47 €
- le résultat global de l'exercice pour 795 724,88 €

Ces résultats sont identiques au compte administratif 2020 de l'ordonnateur et à ce titre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les résultats du compte de gestion 2020.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Cédric THOMAS laisse la place à la doyenne du conseil municipal, Martine LECOQ, pour exposer les résultats de l'exercice budgétaire 2020 :

Dépenses de fonctionnement réalisées 2020	1 164 521,42	1
Recettes de fonctionnement réalisées 2020	675 064,67	2
Excédent de fonctionnement reporté (N-1)	998 755,16	3
Résultat de la section de fonctionnement 2020 : excédent $4 = 2 + 3 - 1$	<b>509 298,41</b>	4

Dépenses d'investissement réalisées 2020	421 179,47	5
Recettes d'investissement réalisées 2020	280 537,46	6
Excédent d'investissement reporté (N-1)	427 068,48	7
Résultat de la section d'investissement 2020 : excédent $8 = 6 + 7 - 5$	<b>286 426,47</b>	8
<b>Excédent global toutes sections</b>	<b>795 724,88</b>	

Il a été rappelé qu'en 2020, la commune a pu faire face au versement de l'excédent du budget Assainissement pour le montant global de 703 333,12 € et versé à la CACPB, du fait du transfert de la compétence assainissement.

En vertu de l'art. L 2313-1 du CGCT, une note synthétique a été présentée retraçant les opérations réalisées. Elle sera mise à disposition sur le site de Maisoncelles-en-Brie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2020.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Éric SURMONT expose le principe de l'affectation du résultat et notamment celui lié aux résultats du compte administratif 2020 ayant été précédemment approuvé.

La proposition s'établit sur le fait de garder une importante partie en section de fonctionnement sur une base de 400 000 € sur le montant du résultat 2020 de 509 298,41 €.

Il n'a été constaté aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes de 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2020 de la section de fonctionnement soit le montant de 509 298,41 € de la manière suivante :

- 400 000 € en report au compte 002 « résultat d'exploitation reporté »
- 109 298,41 € affectés au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Et de reporter :

- 286 426,47 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement »

## **VOTE DES TAUX DE LA TAXE FONCIERE POUR 2021**

Eric SURMONT rappelle la réforme de la taxe d'habitation et notamment le fait de ne plus voter ce taux et que la proposition porte uniquement sur la taxe foncière pour l'année 2021.

Il rapporte également que les services de la Préfecture ont attiré l'attention des communes qu'en 2021, la part départementale de la taxe foncière bâti est transférée aux communes (soit 18% pour la Seine-et-Marne)

Considérant l'exposé de Cédric THOMAS de ne pas augmenter la fiscalité communale et de reprendre les mêmes taux, à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 13,31%
- taxe foncière non bâti : 37,62%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition pour 2021 de la manière suivante :

- taxe foncière (bâti) : 31,31% (comprenant la part départementale)
- taxe foncière non bâti : 37,62%

Benoit FOUAN demande une bonne communication sur ce fait que la commune n'a pas augmenté la fiscalité communale et qu'elle va bénéficier uniquement de la part départementale en supplément.

## **VOTE DU BUDGET UNIQUE 2021**

Éric SURMONT expose ligne à ligne le recours aux recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant global de 924 700 €.

En recettes cela comprend le montant des 400 000 € de report au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » issu de 2020 et précédemment approuvé.

La section de fonctionnement dégage un virement à la section d'investissement de 134 184 €.

Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à hauteur de 1 016 338,72 € avec un détail énuméré en opérations de dépenses.

La proposition de budget comprend le recours à un emprunt pour financer notamment l'opération de réfection de la toiture de l'église.

En vertu de l'art. L 2313-1 du CGCT, une note synthétique a été présentée retraçant les opérations à réaliser. Elle sera mise à disposition sur le site de Maisoncelles-en-Brie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021.

#### **SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'EGLISE**

Cédric THOMAS expose une comparaison d'offres de prêt sollicitées dans l'objectif de connaître les paramètres de l'état du marché actuel.

Sur la base de 2 montants et de calculs d'annuités sur différentes durées, le conseil municipal a pris connaissance de l'état des offres.

La décision de recours à l'emprunt porte sur le fait que les taux restent très bas.

Après un tour de table sur les préférences, le conseil municipal, octroie au maire :

De consulter les partenaires financiers sur :

- un montant de 415 000 €

- une durée de 20 ans

- une périodicité annuelle

De signer l'offre retenue sur la base du montant des intérêts le moins élevé.

#### **CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES AVEC LA CACPB POUR 2021**

Dans le cadre de la gestion des compétences, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB), a sollicité la signature d'une convention à l'ensemble des communes membres, pour la gestion des eaux pluviales pour l'année 2020.

Le conseil municipal a approuvé en septembre 2020 la signature de cette convention.

La présente convention concerne une nouvelle demande de la CACPB pour l'année 2021 afin qu'elle puisse achever son organisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention pour la gestion des eaux pluviales avec la CACPB et pour l'année 2021.

#### **RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

NEANT

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Concernant la situation sanitaire, il n'y a pas d'information encourageante pour démarrer l'organisation de la brocante du Printemps.

**La séance a été levée à 21h50**